



BNP PARIBAS

LOGEMENT / MUTUELLE / PRÉVOYANCE

PROCHAINES NEGOCIATIONS ?

LOGEMENT :

VOTRE LOYER EST TROP CHER ?

E-logis n'est pas réservé qu'aux salariés de la Région Parisienne.

N'hésitez pas à regarder les offres du Logement 1%, vous y avez peut-être droit. [Cliquez ici](#)

ALTERNANTS :

Savez-vous que vous pouvez bénéficier jusqu'à 100€ par mois d'aide au loyer durant vos études ? [Cliquez ici](#)

BANQUE EN LIGNE :

La Cfdt est intervenue pour que les salariés puissent obtenir une autorisation d'absence lorsqu'ils souhaitent bénéficier d'un logement dans le cadre de E-logis. Notre demande a été notée par la Direction.

PRETS SOUMIS A REVENUS :

La Cfdt a demandé la possibilité pour les salariés de renégocier les taux de leurs prêts en cours.

La direction a noté la demande.

CONFORMITÉ / DÉONTOLOGIE

De plus en plus, la déontologie et la conformité sont au centre de l'activité commerciale.

Assurez-vous bien d'avoir participé à ce type de formation !

Les conséquences peuvent être lourdes.

TEMPS A LA CARTE

Seuls 10% des salariés du Groupe utilisent le temps à la carte.

Ce dispositif souple et simple peut pourtant permettre de suppléer à un temps partiel.

[Cliquez ici](#)

MUTUELLE : BAISSÉ DES COTISATIONS OU INTEGRATION DES OPTIONS ?

Avant le 1er janvier 2016, la cotisation à la mutuelle devra être en conformité avec la loi LSE (loi sécurisation de l'emploi).

La Cfdt demande que la prise en charge soit , au minimum, égale entre l'employeur et le salarié... et sans augmentation de cotisations.

Une étude est en cours sur le montant de la cotisation des actifs en tenant compte des impacts à long terme, d'une éventuelle révision à la baisse, au regard des dépenses de santé.

Pour les retraités, le conseil d'administration de la mutuelle a décidé d'une augmentation de 4€ en 2014, tenant compte de leurs dépenses de santé et des déficits. Pour autant, **à prestation égale**, la cotisation d'un adhérent retraité restera très inférieure aux tarifs pratiqués par les complémentaires santé extérieures.

Dans le cadre des prochaines négociations, la mutuelle appliquera aussi les termes du « contrat responsable », afin de bénéficier d'une fiscalité à 7% sur les cotisations (au lieu de 14%).

MOBILITÉ : les salariés issus de filiales ex-compagnie bancaire (CARDIF, PF, BPLG) découvrent lors de leur entrée chez BNPP que la mutuelle est différente aussi bien pour les cotisations que les prestations. La Cfdt est intervenue afin que cela soit expliqué au cours de l'entretien de mobilité. Le Président de la mutuelle précise qu'une réflexion est menée, pour qu'à terme, il existe une mutuelle GROUPE.

L'APCR (Autorité Prudentielle de Contrôle et des Risques) considère que notre mutuelle est bien gérée et répond aux critères de solvabilité légaux.

PREVOYANCE

Prévoyance Flexible

Une « cellule » a été mise en place entre CARDIF et FAHR/SAGES. Elle devrait permettre de réduire les délais de versements

Plus de 60 000 salariés, répartis dans 29 entités et représentant plus de 90% des effectifs du Groupe en France bénéficient du contrat Prévoyance Flexible.

L'adhésion à ce contrat des entités ayant rejoint le Groupe récemment (SLIB, ITP, Laser Cofinoga, Icare, SADE...) peut être envisagée prochainement. A suivre ...

Dépendance

De plus en plus d'entre nous sont confrontés aux problèmes de dépendance. Mais, tant que les Pouvoirs Publics n'ont pas statué, la DG refuse d'aborder ce sujet !

Frais d'obsèques

Tous les salariés justifiant d'une annuité dans le Groupe BNP avant le 6 avril 2000 (avant la fusion avec Paribas), ont vu le montant des capitaux revalorisés à compter du 1er Janvier 2015

Capital obsèques versé : pour un salarié **2250€** / Pour un ayant droit (conjoint ou enfant de moins de 21 ans) : **1275€**

Pour les modalités de mise en place, rapprochez vous de vos Délégués du Personnel Cfdt et/ ou de votre assistante sociale.



BNP PARIBAS

INFORMATION DE VOS ELUS CCE

SANTÉ AU TRAVAIL / AVANTAGES SOCIAUX / PAIE

ENVIRONNEMENT ET SANTE AU TRAVAIL

OPEN-SPACE :

La Direction est consciente des difficultés rencontrées par les salariés travaillant en « Open-Space ». Elle recherche des solutions pour améliorer leurs conditions de travail par l'application des nouvelles technologies.

Pour la Cfdt, le flex-office qui va apparaître prochainement ne doit pas prendre en compte les erreurs du passé. De même, les conditions doivent être offertes aux salariés pour bien travailler (casques audio, matériels informatiques, dispositions des bureaux...) et pas seulement des « plantes vertes ».

LE DOSSIER HANDICAP :

La Cfdt déplore le peu d'embauche de salariés handicapés.

La Direction affirme que la déclaration d'un handicap n'est pas ...et ne doit pas être un frein à l'évolution d'une carrière.

AVANTAGES SOCIAUX

PRIME POUR 43 ANS DE CARRIÈRE APRÈS 60 ANS

A peine 200 personnes seraient concernées.

En effet, le « verrou » à 60 ans permet à BNPP de ne pas donner cette prime aux salariés qui parviendraient à 43 ans de carrière après leurs 60 ans.

PAS DE SUBROGATION

La Direction Générale refuse **définitivement** la subrogation. Il est bien dommage alors que les erreurs d'IJSS et les impacts lors des arrêts longues maladies sont fréquents.

La Cfdt déplore que BNP Paribas ne se donne pas les moyens de simplifier les démarches en cas de maladie.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (I.F.C.)

A l'heure où plus de 50 % des salariés a moins de 15 ans d'ancienneté et une moyenne d'âge de 40 ans, la DG se pose la question d'une négociation d'un Article 83 afin de constituer, pour les plus jeunes, un niveau suffisant de pension de retraite.

L'indemnité de Fin de carrière ne serait pas touchée. Il y aura par contre un impact de cotisations Agirc/Arrco pour les salariés partant après le 1er janvier 2016. [Cliquez ici](#)

La préparation de la retraite est un vrai sujet de société qu'il ne faudrait pas occulter. Il devrait être abordé lors de prochaines négociations.

TEMPS DE TRAJET POUR LES FORMATIONS

Dans le cadre de l'accord sur « les contraintes spécifiques de travail » de 2012, tout déplacement pour aller en formation en dehors de ses horaires de travail (entre autre le départ le dimanche) doit être récupéré. L'accord est [ici](#)

Il serait bon de le préciser aux salariés lors de l'envoi de la convocation aux formations.

FRAIS DE GARDE LE SAMEDI

La Cfdt a réitéré sa demande pour que les frais de garde du samedi soient majorés.

CONGES DE MATERNITE

Pour la RH Groupe, le recours au CDD est « naturel » afin de permettre le remplacement d'une salariée en congé maternité.

Avant vos entretiens de « retour », n'hésitez pas à contacter vos Délégués Cfdt.

PATERNITE :

Le congé de PATERNITE est rémunéré à **100%** depuis 2009

[Cliquez ici](#)

TRANSPORTS

Suite à la demande de la Cfdt, la RH confirme la possibilité de joindre des justificatifs « papiers » pour le remboursement de vos abonnements de transport en commun pour les salariés ne pouvant pas numériser leurs justificatifs.

VALIDATION DES CONGES

La Direction Générale fera un rappel quant au respect du délai des validations dans INCA.